



Bolero
Crowdfunding



Bolero Crowdfunding

Comment le crowdlending
peut-il vous aider dans vos
projets d'avenir avec votre
entreprise ?

Mars 2020

ÉQUIPE BOLERO CROWDFUNDING



Dans ses TOPIC Bolero Crowdfunding présente un sujet spécifique tel que l'évolution du secteur, les changements de législations ou d'autres sujets pertinents.

Pour une entreprise qui a des projets d'avenir, la recherche de ressources financières constitue souvent une contrainte. Il est par ailleurs essentiel pour les entreprises de trouver **un bon équilibre entre le financement bancaire et le financement 'alternatif'**.

Pour la plupart des entreprises bien établies, le crowdlending est une bonne alternative ou un complément intéressant au financement bancaire traditionnel. **Pour les entreprises de croissance typiques**, dont les garanties ou la solvabilité ont atteint respectivement leur maximum ou leur minimum auprès des banques, **le crowdlending peut faire toute la différence**. Le crowdlending reste une forme de financement très complémentaire et intéressante, même pour les valeurs sûres qui souhaitent diversifier leur portefeuille de crédits ou qui cherchent une nouvelle manière d'attirer l'attention.

Le crowdlending... par l'émission d'un emprunt obligataire

Dans le cadre du crowdlending, une entreprise trouvera un financement auprès d'investisseurs privés par le biais d'un **emprunt obligataire (subordonné)**. En échange, l'entreprise paie un **intérêt** donné et le montant emprunté est remboursé selon un **schéma de remboursement** (mensuel, trimestriel, annuel, bullet ou remboursement à la fin de la durée).

Compte tenu du caractère non garanti et subordonné de cette forme de financement, le crowdlending est considéré comme **un complément aux fonds propres de l'entrepreneur** et il peut renforcer un dossier financier. Bien entendu, la capacité de remboursement doit être suffisante. Mais contrairement à un crédit bancaire classique, aucune garantie n'est attachée au crowdlending.

Il va sans dire que les intérêts que l'entrepreneur paie aux investisseurs sont également plus élevés que dans le cadre d'un crédit bancaire étant donné que le risque est dans ce cas considérablement accru. **En fonction du risque, ces intérêts sont compris entre 5% et 10%**. La durée de l'emprunt est plafonnée à sept ans maximum.

Le caractère subordonné fait que l'emprunt obligataire peut être combiné facilement avec d'autres formes de financement (crédit bancaire, les invests wallons, etc.)

Quelles sont les entreprises qui peuvent prétendre au crowdlending ?

Compte tenu de la diversité des entreprises, Bolero Crowdfunding commence toujours par examiner en détail le projet qui lui est soumis. La façon dont une entreprise est perçue dépend du secteur, du 'track record', de l'organisation, de l'objet du financement, etc...

C'est pourquoi il est très difficile de travailler sur un canevas et d'énoncer des conditions auxquelles un projet doit satisfaire pour être admissible au crowdlending. Pour les sociétés d'exploitation typiques, nous pouvons néanmoins suivre un fil conducteur:

- Votre société est établie en Belgique;
- Le financement souhaité se situe entre 200 000 euros minimum et 5 000 000 euros maximum;
- Seuls les types de sociétés suivants sont acceptés: SC(RL), SP(RL), SA;
- Un minimum absolu de deux ans d'activité est indispensable;
- La présence de fonds propres négatifs est un facteur de blocage;
- Un apport minimum des parties prenantes est souhaitable, à fixer en fonction du projet;
- Des arriérés d'impôts ont un impact négatif;
- Le remboursement futur de l'obligation doit être suffisamment étayé par des chiffres;
- L'objet de la société ne peut être contraire aux lois belges et/ou aux bonnes mœurs, ni aux valeurs éthiques du groupe KBC.

Pour l'immobilier, il convient de respecter les critères ci-dessus, mais il faut en plus pouvoir démontrer, sur la base du projet, que la transaction immobilière est rentable.

Le crowdlending n'est donc pas destiné aux débutants! Une PME peut ainsi lever jusqu'à 500 000 euros par an (sans note d'information). Il est même possible de lever jusqu'à 5 000 000 euros moyennant l'émission d'une note d'information*.

*Une note d'information (quinze pages maximum) est une forme succincte et simplifiée du prospectus.

Comment procède Bolero Crowdfunding ?

Un **entretien d'introduction** sans engagement est tout d'abord organisé pour faire connaissance avec les gérants de l'entreprise. Ensuite, l'entreprise fournit des informations détaillées et l'équipe de Bolero Crowdfunding procède à une analyse approfondie. Si la demande de financement est validée par le comité de sélection, l'entrepreneur peut démarrer sa campagne.

Profitez des avantages suivants avec Bolero Crowdfunding:

- Recevez un accès à une plateforme pour faire connaître votre projet auprès du plus grand réseau d'investisseurs en Belgique;
- Profitez du soutien professionnel de notre équipe business development & marketing pour lancer une campagne de crowdfunding réussie qui vous donnera de surcroît la visibilité nécessaire;
- Vous faites du crowdlending aux conditions les plus avantageuses sur le marché belge! Chez Bolero Crowdfunding, nous prélevons une commission de 4,5% à 6% du montant levé au total en cas de campagne de crowdlending réussie.

Témoignage: une campagne de crowdlending réussie pour P-Laser

L'entreprise **P-Laser** de Heusden-Zolder a levé **200 000 euros** par le biais du crowdlending en 2018.

P-Laser, une entreprise active dans le nettoyage industriel grâce à la technologie laser, a récemment clôturé avec succès une campagne de crowdfunding. L'entreprise a récolté pas moins de 200 000 euros auprès de **143 investisseurs**. Elle a combiné ce montant avec un emprunt bancaire chez KBC et un emprunt < KlimOp > via LRM (société limbourgeoise d'investissement).

L'entreprise a ainsi pu financer sa croissance rapide et les investisseurs ont pu compter sur **un bon rendement de 7%**.

Nous nous sommes entretenus avec **Jean-Claude Philippron**, gérant de P-Laser, et lui avons demandé son avis sur le crowdlending et la plateforme Bolero Crowdfunding.

Quelle est l'activité de P-Laser ?

Jean-Claude Philippron: 'Nous construisons des appareils laser pour le nettoyage industriel. Notre technologie permet de réduire les coûts et d'améliorer le nettoyage. Grâce à nos lasers, les entreprises peuvent nettoyer leurs appareils de manière efficace en utilisant la lumière du laser. Cette technique permet de faire de belles économies. L'investissement initial est conséquent, mais le coût opérationnel est ensuite faible.'

Pourquoi avez-vous fait appel au crowdlending par l'intermédiaire de Bolero Crowdfunding ?

Jean-Claude Philippron: 'En tant qu'entreprise en croissance, nous avons constamment besoin de liquidités. Le crowdlending nous a semblé être un bon complément à l'emprunt bancaire traditionnel. Grâce à la combinaison du financement par crowdlending, du financement bancaire et de l'emprunt < KlimOp > (variante limbourgeoise du co-financement de PME de PMV), nous sommes parvenus à rassembler un montant plus important, qui nous offre davantage de possibilités de croissance.'

Quelles sont vos conclusions après la campagne ?

Jean-Claude Philippron: 'Pour nous, ce fut un test concluant. Nous apprécions l'interaction avec les investisseurs. Nous sommes très impliqués et nous sentons donc responsables de l'argent investi. Nous avons toutefois constaté que la campagne doit être accrocheuse pour attirer les gens. Nous avons trouvé cette expérience bien plus amusante qu'un simple financement bancaire et pour nous, les risques sont moins importants puisque le crowdlending est possible sans garanties.'

Était-ce votre seule forme de financement ?

Jean-Claude Philippron: 'Non, nous comptons toujours sur les financements bancaires et autres soutiens possibles. Pour nous, le crowdfunding est un complément. Il permet aussi une certaine publicité, ce qui est toujours bon à prendre.'

Le recommanderiez-vous à d'autres entreprises ?

Jean-Claude Philippron: 'Très certainement. Nous trouvons fantastique qu'avec Bolero Crowdfunding, KBC propose une plateforme pour permettre ce type de financement complémentaire et innovant. Pour les investisseurs qui sont prêts à prendre davantage de risques, c'est aussi une belle diversification de leur portefeuille d'investissement. Par ailleurs, nous estimons beaucoup l'apport des investisseurs et cherchons actuellement des manières de leur donner une voix. Pour nous, l'expérience fut très positive et nous en sommes ravis.'

Envie de faire croître votre entreprise par le biais du crowdlending ?

N'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe Bolero Crowdfunding en envoyant un e-mail à info@bolerocrowdfunding.be ou en appelant le 02 429 00 32.

Ou devenez membre dès à présent de Bolero Crowdfunding et introduisez une demande sans engagement sur www.bolero-crowdfunding.be.

Mentions légales

La présente publication est uniquement mise à disposition à des fins informatives. Les informations sont de nature générale et ont un caractère purement instructif. Cette publication ne peut pas être considérée comme de la recherche en investissement. Tout au plus, cette publication peut-elle être considérée comme une petite contribution non monétaire mise gratuitement à la disposition du public. Cette publication ne peut pas non plus être considérée comme un conseil ou une recommandation d'investissement en ce qui concerne les instruments financiers décrits et ne constitue en aucun cas une stratégie d'investissement. L'information contenue dans cette publication ne peut être publiée, réécrite ou republiée sous aucune forme. Bien que les informations soient basées sur des sources jugées fiables par KBC Bank SA, elle ne garantit pas leur exhaustivité, leur exactitude ni leur actualisation. Rien ne garantit que les scénarios, risques et projections proposés reflètent les attentes du marché ni assurent leur réalisation future. Ni KBC Bank SA ni aucune autre société du groupe KBC (ou l'un de leurs préposés) ne peut être tenu responsable de tout dommage, direct ou indirect, résultant de l'accès, de la consultation ou de l'utilisation des informations et données mentionnées dans cette publication.

KBC Bank SA - sous contrôle de la Banque Centrale Européenne (BCE), de la Banque Nationale de Belgique (BNB) et de l'Autorité des Services et des Marchés Financiers (FSMA) - www.kbc.com.

Editeur responsable : Bolero Crowdfunding | KBC Bank SA – Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles - Belgique.
TVA BE 0462.920.226, RPM Bruxelles